



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2015

XXXXX

Le vingt avril deux mille quinze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le quatorze avril deux mille quinze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jackie GELINEAU, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Jean-Marc VACHER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Guy SOURISSEAU (Représenté par Nathalie GAULON-SIREAU), Marc GREMILLON : Vice-Présidents.

Jean-Paul BREGEON (Ayant donné procuration à Michel CHAMPION), Florence JAUNEAULT (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY) : Conseillers délégués.

Christine CHARRIER (Ayant donné procuration à Annick JEANNETEAU), Marie-Odile EDOUARD (Ayant donné procuration à Yolaine BOSSARD), Laurence TEXEREAU (Ayant donné procuration à Elisabeth HAQUET), Françoise VALETTE-BERNIER (Ayant donné procuration à Sylvain SENECAILLE) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 16 mars 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 74 à n° 110 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donné.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Désignation - représentation et élection

I-1 – MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (49 pour, 1 abstention) décide,

Article unique : de modifier la désignation des membres des commissions comme suit :

- Administration Générale - Finances - Ressources Humaines :

Messieurs Michel CHAMPION, John DAVIS, Jean-Michel BOISSINOT, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY (Cholet)

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU (La Séguinière)

Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)

Monsieur Marc MAUPPIN (Nuaille)

Monsieur Sylvain SENECAILLE (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Jacques BOU (Toutlemonde)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Cyril GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)

Monsieur Dominique BEAUFRETON (La Romagne)

Monsieur Christian DAVID (Le May-sur-Evre)

Monsieur Frédéric TERRIEN (Mazières-en-Mauges)

Madame Chantal VICONNEAU (Trémentines)

Monsieur Arnaud MURZEAU (Vezins)

- Développement Economique :

Monsieur Michel CHAMPION, Mesdames Florence DABIN et Sylvie ROCHAIS, Monsieur Xavier COIFFARD (Cholet)

Monsieur Guy BARRE (La Séguinière)

Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Léopold NALWANGO (Chanteloup-les-Bois)

Monsieur Clément SAMSON (La Romagne)

Monsieur Henri MARTIN (Mazières-en-Mauges)

Monsieur Christophe PIET (Nuailly)

Monsieur Alain GRAVES (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Christian USUREAU (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Jacky ANGEBAULT (Toutlemonde)

Monsieur Jean-Claude FONTENEAU (Trémentines)

Monsieur Claude POISSONNEAU (Vezins)

Monsieur Maurice MARSAULT (Le May-sur-Evre)

- Solidarité et Proximité :

Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG et Mesdames Florence JAUNEAULT et Anne GRAVELEAU-HARDY (Cholet)

Monsieur Marc GENTAL (La Tessoualle)

Madame Françoise VALETTE-BERNIER (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Gilles NAUD (Chanteloup-les-Bois)

Madame Marie-Pierre BOURGET (La Romagne)

Madame Marie-Noëlle JOBARD (Le May-sur-Evre)

Madame Nathalie GAULON-SIREAU (Mazières-en-Mauges)

Madame Françoise POTIER (Nuailly)

Madame Monique FORMON (Toutlemonde)

Madame Thérèse RIGAUDEAU (Trémentines)

Monsieur Michel HERVE (Vezins)

Monsieur Thierry MANTAULT (La Séguinière)

- Culture :

Monsieur Roger MASSE, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur John DAVIS et Madame Magalie GREAU (Cholet)

Madame Muriel FORTEL (La Tessoualle)

Monsieur Marc MAUPPIN (Nuailly)

Madame Jacqueline DELAUNAY (Trémentines)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Madame Martine BREMOND (Chanteloup-les-Bois)
Madame Sergine BRETAUDEAU (La Romagne)
Madame Agnès BRUCHE (La Séguinière)
Madame Sylvie FLOCH (Le May-sur-Evre)
Madame Nathalie GAULON-SIREAU (Mazières-en-Mauges)
Madame Joëlle OLIVIER (Saint-Christophe-du-Bois)
Madame Valérie MORILLON (Saint-Léger-sous-Cholet)
Monsieur Fabien HERVE (Toutlemonde)
Madame Nadia BOUHATMI (Vezins)

- Aménagement de l'Espace :

Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Sylvie ROCHAIS et Monsieur Jean-Marc VACHER (Cholet)
Madame Marie-Odile EDOUARD (La Séguinière)
Madame Muriel FORTEL (La Tessoualle)
Monsieur Alain PICARD (Le May-sur-Evre)
Monsieur Marc MAUPPIN (Nuillé)
Madame Marina DEFOIS (Vezins)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Madame Anne PREHAUT (Chanteloup-les-Bois)
Monsieur Freddy BROCHARD (La Romagne)
Monsieur Dominique BOUYER (Mazières-en-Mauges)
Monsieur Alain BREMOND (Saint-Christophe-du-Bois)
Monsieur Jean-Pierre JOSELON (Saint-Léger-sous-Cholet)
Monsieur Alain BAUDRY (Trémentines)
Monsieur Gérard PETIT (Toutlemonde)

- Environnement :

Messieurs Jean-Paul BREGEON, Jean-François BAZIN, Frédéric PAVAGEAU et André CERQUEUS (Cholet)
Madame Yolaine BOSSARD (La Séguinière)
Monsieur Marc GENTAL (La Tessoualle)
Monsieur Guy SOURISSEAU (Mazières-en-Mauges)
Monsieur Marc GREMILLON (Trémentines)
Monsieur Cédric VAN VOOREN (Vezins)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Alain PATRELLE (Chanteloup-les-Bois)

Monsieur Frédéric GROLLEAU (La Romagne)

Madame Maryvonne CHALOPIN (Le May-sur-Evre)

Madame Viviane CROIZIER (Nuaille)

Madame Valérie BONDUAU (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Jean-Robert TIGNON (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Frédéric GOURICHON (Toutlemonde)

- Équipements Communautaires :

Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Annick JEANNETEAU et Messieurs Michel BONNEAU et Jean-Marc VACHER (Cholet)

Monsieur Alain BRETAUDEAU (La Romagne)

Monsieur Hubert DUPONT (Le May-sur-Evre)

Monsieur Maurice DILE (Trémentines)

Monsieur Jackie GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Serge GUINAUDEAU (La Séguinière)

Monsieur Thierry CHAIGNEAU (Mazières-en-Mauges)

Monsieur Régis FREIN (Nuaille)

Monsieur Gaëtan BOUFFARD (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Christian USUREAU (Saint-Léger-sous-Cholet)

Madame Ly DELAUNAY (Toutlemonde)

Monsieur Ange SABATINI (Vezins)

Monsieur Olivier GRAVELEAU (La Tessoualle)

Ressources humaines

I-2 – MODIFICATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de fixer au 30 novembre de l'année de référence des congés épargnés, la date limite d'ouverture et d'alimentation du Compte Epargne Temps (CET) pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 : de modifier le règlement interne du CET en conséquence et en complément des autres modalités définies par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, reprises comme suit :

- Les bénéficiaires du CET sont les agents titulaires et non titulaires non annualisés employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service. Les fonctionnaires stagiaires sont exclus du présent dispositif.

- Les agents peuvent épargner jusqu'à 60 jours alimentés au moyen de :
 - jours de congés annuels,
 - jours RTT (sous réserve de satisfaire aux obligations internes de la collectivité),
 - jours de fractionnement éventuels.
- L'agent peut disposer à tout moment des jours épargnés sur son CET à l'unité ou de façon groupée.
- Chaque agent qui souhaitera épargner des jours sur son CET devra en faire la demande avant le 30 novembre de l'année servant de référence aux congés étant précisé que l'acceptation ne sera effective qu'après vérification des droits ouverts par l'agent conformément à la réglementation en vigueur.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-3 – ETUDE DES DEPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter, auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, au titre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques (FRES), une aide financière aussi élevée que possible, afin de mener à bien une étude des déplacements domicile/travail, dans le cadre des travaux menés par le Conseil de Développement du Choletais.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-3)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – ZONE DE LA BERGERIE A LA SEGUINIÈRE - CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE CIVILE KUHN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SOCIETE CIVILE KUHN ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré AO 004p d'une superficie d'environ 1 314 m², zone de la Bergerie à la Séguinière, sur la base d'un prix ferme de 2 € HT le m² (TVA sur marge nulle).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-1)

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Cucs - Accessibilité - CISPD

III-1 – CHANTIERS LOISIRS JEUNES - CONVENTION DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la mise en place de chantiers loisirs jeunes à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de partenariat type à conclure entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, le propriétaire des lieux et le centre social, fixant les règles contractuelles et financières inhérentes à la mise en œuvre des actions, organisées pendant l'année 2015, en matière de chantiers loisirs jeunes.

III-2 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention cadre du Contrat de Ville, pour la période 2015-2020, de l'agglomération choletaise.

PLIE

III-3 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GESTION EUROPE INCLUSION 49

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver les statuts de la nouvelle Association de Gestion Europe Inclusion 49 à laquelle le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Choletais a adhéré en vue d'assurer la gestion, le suivi et le contrôle des opérations co-financées par le programme Fonds Social Européen " Emploi et Inclusion " 2014-2020.

Article 2 : de désigner les deux représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au sein des instances exécutives de l'association :

- Jean-Paul OLIVARES,
- John DAVIS.

IV - CULTURE

Spectacle vivant

IV-1 – LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES - RENOUVELLEMENT ET DESIGNATION DU TITULAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les demandes de renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles vivants (catégories 1, 2 et 3) pour une période de 3 ans allant jusqu'en 2018 et de désigner Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Président, comme titulaire de ces licences.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – FICHER DEPARTEMENTAL DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU MAINE ET LOIRE - PARTICIPATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de passer une convention avec l'Association Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA OUEST) pour le fonctionnement du Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale du Maine et Loire pour les années 2015 et 2016.

Article 2 : de participer forfaitairement pour un montant de 5 000 euros TTC par an.

V-2 – AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : d'accorder, à l'unanimité, une subvention d'un montant maximum de 15 000 € à Gambetta Locatif, au titre de l'aide financière au logement social, pour le financement d'une opération portant sur la construction de huit logements locatifs sociaux situés Le Puits Guilbaud à Trémentines, à savoir 7 500 € maximum pour les logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (1 500 € par logement) et 7 500 € maximum pour les logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (2 500 € par logement).

Article 2 : d'accorder, à l'unanimité, Monsieur BOISNEAU ne participant pas au vote, une subvention d'un montant maximum de 25 000 € à la commune de La Séguinière, au titre de l'aide à l'acquisition foncière et immobilière, pour le financement d'une opération portant sur l'acquisition et la démolition d'une maison d'habitation vétuste en vue d'y réaliser quatre logements locatifs sociaux, située rue de la Grande Fontaine à La Séguinière.

Article 3 : d'accorder, à l'unanimité, Monsieur BOURDOULEIX ne participant pas au vote, une subvention d'un montant maximum de 2 800 € à Sèvre Loire Habitat, au titre de l'aide financière au logement social, pour le financement d'une opération portant sur la reconstruction d'un logement locatif social après sinistre, situé 29 impasse Boisson à Cholet, à savoir 2 500 € pour le logement financé en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et une majoration de l'aide, à hauteur de 300 €, au vu du caractère spécifique de l'opération (PLAI adapté).

Article 4 : de passer, à l'unanimité, une convention avec chacun des bénéficiaires des aides au logement, constatant notamment les conditions d'attribution des subventions afférentes.

VI - ENVIRONNEMENT

Espaces Naturels et Ruraux

VI-1 – PREVENTION DES POLLINOSES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHOLETAISE D'ALLERGOLOGIE ET D'AEROBIOLOGIE ET LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention relative à la prévention des pollinoses entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, l'Association Choletaise d'Allergologie et l'Aérobiologie et la Ville de Cholet pour une durée d'une année et un montant annuel de participation de 3 700 € TTC.

Gestion des déchets

VI-2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE VALOR3E

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'émettre un avis favorable concernant la révision des statuts du Syndicat Mixte Valor3E.

Assainissement

VI-3 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SINISTRE RUE DES AMOURETTES A LA SEGUINIÈRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le protocole transactionnel à passer avec la commune de La Séguinière et la société ACTI TP FONTENEAU, afin d'éteindre toute demande d'indemnisation suite aux désordres constatés rue des Amourettes à La Séguinière, après la réalisation de travaux d'assainissement par ladite entreprise pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Choletais, ayant pour objet de prévoir :

- la reprise par la société ACTI TP FONTENEAU, ou toute entreprise professionnelle à laquelle elle souhaiterait confier les travaux, à ses frais et ce d'ici fin mai 2015, des prestations suivantes :
 - l'étanchéité du tampon de regard incriminé,
 - puis l'enrobé autour, sur toute l'intersection jusqu'au-delà des bordures courbes du carrefour,
 - et finalement les marquages au sol dans l'emprise de ces travaux ;
- réciproquement et dans ce délai, l'organisation par la Communauté d'Agglomération du Choletais de la réception de ces travaux sous huitaine à partir de la déclaration d'achèvement par ACTI TP Fonteneau ;
- si cette réception est sans réserve, tant la Communauté d'Agglomération du Choletais que la commune de La Séguinière s'engagent à ne donner aucune autre suite au litige en objet.

VI-4 – TRAVAUX RUE CESBRON LAVAU A SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET (PREMIERE TRANCHE) - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Commune de Saint-Léger-sous-Cholet pour la réalisation de travaux sur la partie sud de la rue Cesbron Lavau et la rue du Petit Anjou, désignant la CAC comme maître d'ouvrage unique, fixant les modalités de fonctionnement et arrêtant les engagements financiers respectifs comme suit :

ENGAGEMENTS FINANCIERS (MONTANTS TTC)	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	CAC	TOTAL
Eaux usées	/	135 000 €	135 000 €
Eaux pluviales	/	225 000 €	225 000 €
Enrobé voirie et trottoirs	69 600 €	/	69 600 €
Participation aux prestations intellectuelles afférentes (maîtrise d'œuvre, etc.)	16 %	84 %	429 600 €

Eau potable

VI-5 – TRAVAUX IMPASSE DES GRANDS JARDINS A CHOLET - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Cholet pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'éclairage dans l'impasse des Grands Jardins à Cholet, désignant la CAC comme maître d'ouvrage unique, fixant les modalités de fonctionnement et arrêtant les engagements financiers respectifs comme suit :

ENGAGEMENTS FINANCIERS (MONTANTS TTC)	VILLE	CAC	TOTAL
Eau potable	/	17 000 €	17 000 €
Enrobé, candélabres et câblage	20 000 €	/	20 000 €
Participation aux prestations intellectuelles afférentes (maîtrise d'œuvre, etc.)	54 %	46 %	37 000 €

VII - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Voirie Communautaire - réseaux d'éclairage public

VII-1 – OPERATION DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

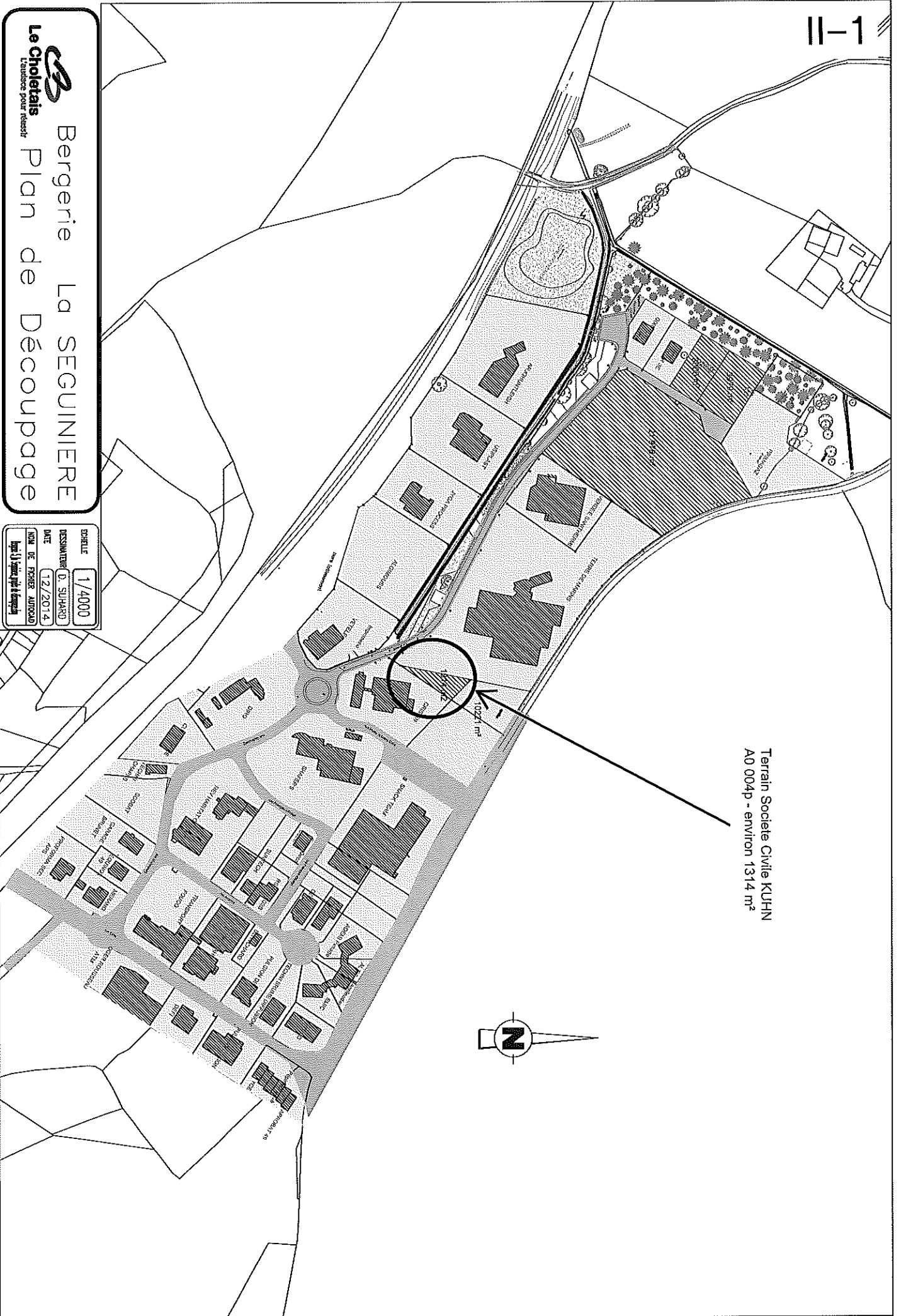
Article unique : d'approuver le versement d'un fonds de concours pour un montant total de 66 000 € HT au SIEML pour des opérations de rénovation sur le réseau d'éclairage public concernant :

- la zone industrielle de la Bergerie, rues Ampère, Gutenberg et Arago à la Séguinière pour un montant estimatif maximum de 45 000 € HT à la charge de la CAC et 11 250 € HT à la charge du SIEML (soit 25 % de la somme globale),
- la zone industrielle Montevi, rue Montevi à la Tessoualle pour un montant estimatif maximum de 21 000 € HT à la charge de la CAC et 5 250 € HT à la charge du SIEML (soit 25 % de la somme globale).

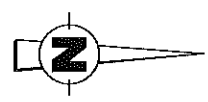
Etude des déplacements domicile/travail

Plan Prévisionnel de Financement

DEPENSES		RECETTES	
Rémunération du stagiaire 10 semaines	5 000,00 €	REGION (FRES) (30 %)	3 150,00 €
Frais de secrétariat	3 500,00 €	Conseil de Développement	7 350,00 €
Frais divers : téléphone, déplacements, salles de réunion	2 000,00 €		
TOTAL	10 500,00 €	TOTAL	10 500,00 €



Terrain Societe Civile KUHN
 A0 004p - environ 1314 m²



Le Choletais
 L'agence pour réussir

B Bergerie La SECUNIERE
 Plan de Découpage

EMBELE	1 / 4000
RESUMANT	D. SUHARD
DATE	12 / 2014
SOM DE FRESER AUROCAD	
Date: 11/04/2014	